AGENCE REGIONALE DU CENTRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE

Télétransmis au contrôle de légalité

11 JUIN 2015

CICLIC
Agence Régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2015

Le quatre juin deux mille quinze, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 28 avril 2015.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Monsieur Yann BOURSEGUIN ; Madame Carole CANETTE ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Monique RAYNAUD ; Madame Pascale ROSSLER

L'Etat :

Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Madame Mireille FROMENTAUD représentant Madame le Recteur d'Académie ; Monsieur Frédéric LOMBARD, représentant Monsieur le conseiller livre et lecture de la DRAC ; Madame Vanessa N'DOYE, représentant Monsieur le conseiller cinéma et audiovisuel de la DRAC

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Emmanuel CYRIAQUE ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Julie GERMAIN ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Alexandre TINSEAU ; Madame Dominique VEAUTE

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Clémence DAUPHIN ; Monsieur Jean-François DELAGE ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Maryse LAPLACE ; Madame Chantal REBOUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Martine RICO, représentant du CESR ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission structures culturelles associées à la direction de la culture de la Région Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission auprès de la direction à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 20
- Votants : 25 (dont six pouvoirs)

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1

Délibération 22-2015

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Conformément à l'article 25 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle, relatif aux dispositions financières, une convention d'application financière doit être signée chaque année entre les partenaires.
Afin d'ajuster notre budget à l'activité, une décision modificative de budget est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Le 6 mars dernier, le budget supplémentaire voté par le conseil d'administration a porté le budget de l'agence à 10 483 355.62 €.

Section de fonctionnement
L'augmentation de la section de fonctionnement de 51 900 € s'explique comme suit :

Chapitre 013 (atténuation de charges)
Cette somme concerne des remboursements d'indemnités journalières pour arrêt maladie et fin de congé maternité.

Chapitre 70 (produits des services)
Cette augmentation des recettes propres (13 350 €) est essentiellement issue des recettes liées à l'accueil en résidence à Ciclic Animation, ainsi que des participations dans le cadre de partenariats notamment en matière d'éducation à l'image.

.../...

Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)

Concernant l'Etat, il s'agit ici de la traduction budgétaire de l'augmentation de la participation du CNC sur le fonds d'aide à la création (+10 000 €) et de l'ajustement de la subvention de la DRAC Centre-Val de Loire.

Concernant les Départements, il s'agit de :

- l'augmentation de la subvention du Conseil départemental d'Eure-et-Loir (40 000 € en 2015). Cette augmentation de 10 000 € par rapport aux prévisions budgétaires est due à un partenariat entre Ciclic et le Compa (conservatoire de l'agriculture) pour la valorisation en images des collections du Compa.
- l'augmentation de la subvention du Conseil départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre d'un partenariat autour de la formation d'animateurs aux images.

Enfin, l'indexation des cotisations 2015 des communes aux Cinémobiles a généré 1 700 € de recettes supplémentaires.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)

Il s'agit ici du remboursement d'une subvention accordée à un film dont la production a dû être abandonnée (Holodomor, Kwanza Productions).

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement les chapitres suivants

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Il s'agit de l'ajustement de nos prévisions à la réalité des actions menées et contrats en cours (contrats de prestations de service, honoraires, électricité, frais de télécommunication...).

Section d'investissement

Il s'agit ici de l'ajustement des dotations aux amortissements légèrement supérieures aux prévisions du budget primitif.

.../...

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

		Budget alloué	DM 1	Budget après DM 1
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	270 500,00		270 500,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	25 151,60		25 151,60
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	446 919,34	1 000,00	447 919,34
chapitre D 27	Autres immobilisations financières			
Op. Equip.	Opérations d'équipement	437 390,00		437 390,00
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	362 350,14		362 350,14
chapitre R 024	Produits des cessions	20 050,00		20 050,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	319 900,00	1 000,00	320 900,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	477 660,80		477 660,80
	Total des dépenses d'investissement	**1 179 960,94**	**1 000,00**	**1 180 960,94**
	Total des recettes d'investissement	**1 179 960,94**	**1 000,00**	**1 180 960,94**
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 390 443,68	48 020,00	1 438 463,68
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 637 950,00	5 330,00	2 643 280,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	319 900,00	1 000,00	320 900,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 953 101,00	-2 450,00	4 950 651,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 319 242,68		1 319 242,68
chapitre R 013	Atténuations de charges	26 100,00	6 900,00	33 000,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	270 500,00		270 500,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	413 685,00	13 350,00	427 035,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	7 247 367,00	23 750,00	7 271 117,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	26 500,00	7 500,00	34 000,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels		400,00	400,00
	Total des dépenses de fonctionnement	**9 303 394,68**	**51 900,00**	**9 355 294,68**
	Total des recettes de fonctionnement	**9 303 394,68**	**51 900,00**	**9 355 294,68**

BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE	Budget alloué	DM 1	Budget après DM 1
Total des dépenses	10 483 355,62	52 900,00	10 536 255,62
Total des recettes	10 483 355,62	52 900,00	10 536 255,62

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'adopter la décision modificative de budget n°1 qui porte à 10 536 255.62 € le budget de l'agence, soit à 9 355 294.68 € la section de fonctionnement et 1 180 960.94 € la section d'investissement.

Votants : 25

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
La Directrice de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel

Annaïck LE RU